



HAL
open science

Palestine : solidarités décoloniales

Léna Dormeau, Emma Bigé

► **To cite this version:**

| Léna Dormeau, Emma Bigé. Palestine : solidarités décoloniales. 2024. halshs-04392502

HAL Id: halshs-04392502

<https://shs.hal.science/halshs-04392502>

Preprint submitted on 13 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Palestine: solidarités décoloniales

Emma Bigé (philosophe) et Léna Dorneau (philosophe)

Début décembre 2023, la mairie de Paris annule, pour « risque de troubles à l'ordre public », une conférence de Judith Butler « contre l'antisémitisme, son instrumentalisation et pour une paix révolutionnaire en Palestine¹ ». La conversation, qui devait se tenir au Cirque électrique, aurait été facilitée par les penseur·euses décoloniales Françoise Vergès et Olivier Marboeuf (avec une intervention à distance d'Angela Davis). En plus des risques de troubles à l'ordre public, la mairie de Paris invoque « un risque majeur que les propos contreviennent » aux principes du féminisme, de la lutte contre l'antisémitisme et de la lutte contre l'homophobie. Si l'argument est étonnant, pour ne pas dire abscons (censurer un·e penseuseuse fondatrice des études queers car le risque d'homophobie serait trop élevé), il a au moins le mérite d'être particulièrement instructif. Ce tour de force lexical et politique a pour conséquence d'empêcher une prise de parole de *Jewish Voice for Peace* [voix juive pour la paix] (l'association pour laquelle Butler aurait parlé) au nom de la lutte contre l'antisémitisme. Une (il)logique qui nous situe au cœur de la « culture de l'annulation », par laquelle les (extrêmes-)droites et les (extrêmes-)centres silencient – en France et ailleurs – les voix décoloniales.

Mais l'annulation de l'événement n'est pas seulement un effet ordinaire de la censure des intellectuel·les décoloniaux. Elle s'aligne aussi clairement sur la condamnation, en France et dans le reste du monde occidental, des voix qui ne se prononcent pas seulement contre les massacres perpétrés par le Hamas et par les Forces de Défense Israéliennes, mais qui s'élèvent aussi contre le colonialisme israélien et l'occupation des territoires palestiniens. Cet interdit de pensée s'appuie sur une confusion entre antisionisme (lutte contre le colonialisme d'Israël en tant qu'État-nation) et antisémitisme (manifestations de haine contre les personnes juives). Qualifiée d'antisémite ou de pro-Hamas, la critique de la colonisation et des circonstances

¹ cf. Union Juive Française pour la Paix, « Annulation par la mairie de Paris de la rencontre publique “contre l'antisémitisme, son instrumentalisation et pour la paix révolutionnaire en Palestine” », ujfp.org, 6 décembre 2023 ; cf. également « Qui instrumentalise la lutte contre l'antisémitisme ? » avec Tsedek!, Parole d'honneur, Olivier Marboeuf et Seumboy Vrainom, *Histoires crépues*, 22 décembre 2023.

historiques de production des États-nations en vient ainsi à être apparentée à un soutien des crimes de guerre du Hamas ou à un crime de haine raciale².

Solidarités décoloniales en Israël

Tout d'abord, un rappel nécessaire : Israël, l'État-nation ; Israël, l'actuel gouvernement de cet État-nation ; et Israël, les personnes munies d'un passeport israélien, sont trois réalités géohistoriques différentes. Concernant les dernières, certaines d'entre elles ont certes élu démocratiquement le gouvernement d'extrême-droite actuel, mais d'importantes résistances, tant sur place que dans la diaspora israélienne, ne cessent d'attester qu'on peut être à la fois israélien-ne et s'opposer à son gouvernement, voire à l'existence de l'État-nation lui-même. Et s'il est une autre évidence nécessaire à rappeler, c'est que les voix juives israéliennes et antisionistes existent mais portent peu. De *Jewish Voice for Peace* (aux États-Unis), à l'*Union Juive Française pour la Paix* et *Tsedek!* (en France) à *Anarchists Against the Wall* (en Israël), une importante solidarité décoloniale juive et israélienne mobilise de plus en plus les termes de « colonies de peuplement (*settler colonialism*) » pour dénoncer les exactions du gouvernement d'extrême-droite pour forcer la colonisation au-delà des frontières définies par l'ONU en 1947³.

Les accusations d'antisémitisme qui portent sur les critiques adressées aux politiques coloniales israéliennes prennent la même forme que les accusations de « sentiment anti-français » ou de « racisme anti-blanc » qui sont portées contre les critiques décoloniales en France. Elles s'appuient sur une même confusion entre l'État-nation et les personnes qui y vivent. Comme si s'opposer à l'impérialisme français, c'était s'opposer au peuple français (lui-même circonscrit, au passage, de manière raciste).

C'est dans ce sens que le philosophe de la tradition radicale noire Fred Moten propose de voir dans la défense du colonialisme israélien par les États-Unis (et par l'Europe) une défense de l'État-nation lui-même⁴. Tout se passe comme si, dit Moten, l'État-nation israélien était investi par les États-nations impérialistes de la tâche à laquelle ils parviennent difficilement eux-mêmes : justifier de la nécessité de l'existence de l'État-nation comme tel. Or,

² cf. sur ce point Masha Gessen, « In the Shadow of the Holocaust », *The New Yorker*, 9 décembre 2023. Ici renvoie notamment à la Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme (2020), un outil développé par des universitaires spécialistes de l'Holocauste notamment pour lutter contre l'instrumentalisation de l'antisémitisme « dans les débats sur le futur d'Israël et de la Palestine » ; une distinction d'autant plus urgente à faire face aux montées inquiétantes de l'antisémitisme, en particulier depuis le 7 octobre.

³ cf. sur ce point Teodora Todorova, « Vulnerability as a politics of decolonial solidarity: the case of the Anarchists Against the Wall », *Identities*, vol. 27.3, 2020.

⁴ Fred Moten, « The New International of Insurgent Feeling », *bdsmovement.net*, 16 novembre 2009.

remarque Moten, « les États-nations n'ont pas de droit à l'existence : ce que les États-nations sont censés être, ce sont des mécanismes pour défendre les peuples, ce qu'ils ne sont presque jamais⁵. » L'État-nation israélien, pas plus que l'État-nation palestinien, pas plus que l'État-nation français ou états-unien ou allemand, n'ont à proprement parler de droit à l'existence : les peuples qui vivent dans ces géographies ont ce droit ; et le droit de déterminer sous quelles formes ils veulent vivre, y compris celui de refuser leur assignation à être « un » peuple uni en une « nation », y comprise l'invention d'autres formes de vie que celles qu'a imaginé et imposé l'Europe dans le reste du monde. Les personnes juives et israéliennes (et leurs alliés-es), pour défendre leurs vies et leur droit à l'existence, se retrouvent à devoir justifier le colonialisme israélien : une assignation brutale et injuste, forcée par l'extrême-droite israélienne, que les mouvements décoloniaux juifs et israéliens refusent avec force, ouvrant à de puissantes solidarités.

Il y a de nombreuses raisons qui expliquent les soutiens occidentaux au gouvernement israélien actuel : la culpabilité génocidaire liée à la Shoah, mais aussi les intérêts géopolitiques, économiques et militaires, jouent des rôles majeurs dans l'exemption des droits internationaux dont bénéficie la machine de guerre israélienne. Il n'en reste pas moins que ce qu'Israël représente pour les puissances impériales européennes et nord-américaines, ce n'est pas seulement un avantage stratégique au Moyen-Orient, mais la prétention des États-nations à imposer leur existence par tous les moyens, y compris au-delà du droit international.

Violence lente

Le 30 décembre 2023, l'Afrique du Sud a déposé une demande de qualification de génocide devant la Cour internationale de justice, arguant non seulement du massacre en cours des populations civiles palestiniennes, mais également de l'histoire plus longue des destructions des infrastructures et des conditions d'existence en Palestine. Soulignons donc d'abord que, quelle qu'en soit la définition, les massacres en cours des Palestinien·nes sont indéfendables et doivent s'arrêter.

Sans chercher à nous substituer à la justice internationale ni à trancher sur l'usage légitime du mot de génocide, il nous paraît important d'en mobiliser l'histoire. C'est un avocat juif-polonais, Raphael Lemkin qui développe la première définition du concept de génocide pour qualifier un

⁵ « Robin DG Kelley and Fred Moten in Conversation », *Critical Ethnic Studies*, vol. 4.1, 2018 ; également sur youtu.be/fp-2F9MXjRE , University of Toronto, 3 avril 2017.

crime jusque-là « sans nom ». Son concept de génocide a pour fonction de nommer les atrocités commises contre des peuples, au cours de la Seconde Guerre mondiale (il n'est pas alors encore question de la Shoah) et à d'autres époques historiques. Il désigne originellement :

« un plan coordonné de différentes actions visant à la destruction de fondements essentiels de la vie de groupes nationaux, dans le but d'exterminer les groupes eux-mêmes. Un tel plan aurait pour objectifs la désintégration des institutions politiques et sociales, de la culture, de la langue, des sentiments nationaux, de la religion et de la vie économique de groupes nationaux, ainsi que la suppression de la sécurité personnelle, de la liberté, de la santé, de la dignité, voire de la vie des personnes appartenant à ces groupes. Le génocide vise le groupe national en tant qu'entité, et les actions en question sont dirigées contre des individus, non pas à qualité, mais en tant que membre du groupe national⁶. »

La définition que donne la Convention des Nations Unies sur le génocide quelques années plus tard (en 1948) reprend l'essentiel des arguments de Lemkin, mais substitue l'idée de « plan coordonné visant à la destruction de fondements essentiels de la vie » par celle, plus floue et plus difficile à attester, d'« *intention* de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Souvent relevée comme ne s'appliquant pas aux massacres en cours, cette modification importante déplace le curseur et les débats sémantiques vers la question de l'*intentionnalité*. Cette dernière, largement mobilisée comme instrument de mesure de chaque bombardement depuis des mois, fait office de boussole à œillères indiquant les seules prérogatives militaires. L'intention de l'armée israélienne serait certes la destruction, mais nous dit-on, seulement du Hamas, pas des victimes collatérales des frappes.

La définition de Lemkin insiste par ailleurs sur la désintégration politique, sociale et culturelle comme un élément clef du génocide. C'est un point important si l'on veut penser le sort fait aux vies palestiniennes par l'actuel gouvernement israélien, et pas seulement depuis le 7 octobre 2023. C'est dans ce sens que Jasbir K. Puar, dans *Le droit de mutiler*, a montré que la brutalité coloniale ne s'exerce pas simplement dans le massacre d'une population, mais aussi dans son maintien dans un état d'affaiblissement ou

⁶ Raphael Lemkin, *Axis Rule in Occupied Europe* (1944) ; cité in Anson Rabinbach, « Raphael Lemkin et le concept de génocide », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 189.2, 2008.

de débilisation⁷. Ces formes de privations continues (d'eau, de nourriture, d'électricité, de soin, d'aide humanitaire) constituent une forme de « violence lente⁸ ». Cette violence lente permet aux Forces de Défense Israéliennes d'exercer une brutalité qui reste, le plus souvent, en deçà du seuil de la détection médiatique. Dans cette économie de la mutilation, ce que l'histoire du mot « génocide » nous rappelle, c'est que les comptes des morts ne suffisent pas, et qu'il devient nécessaire d'inclure la manière dont l'occupation du territoire, la destruction des hôpitaux, la destruction des écoles et des universités, les blocages alimentaires participent d'une logique génocidaire.

Irrécupérables

Dans la vidéo *When I See Them, I See Us* [quand je les vois, c'est nous que je vois], des militanz aux États-Unis et en Palestine nomment ensemble la brutalité de la racialisation forcée. À l'été 2014, un appel « de Ferguson à Gaza » consolide les relations entre le mouvement pour les vies noires (nouvellement identifié par le #BlackLivesMatter) et le mouvement de libération de la Palestine, qui prend la forme de logiques d'entraide et d'alliance – des militanz palestiniens prodiguant des conseils pour résister aux bombes lacrymogènes, aux manifestanz en Amérique du Nord pointant le continuum colonial qui conduit les États-Unis à soutenir le colonialisme israélien. En affirmant l'équation « Black Lives Matter = Palestinian Lives Matter », le mouvement pour les vies noires porte ainsi une continuité des luttes afrodécoloniales qui s'ancre dans une longue histoire d'alliances, parfois oubliée, qu'on peut au moins faire remonter aux relations entre les Black Panthers et le Front Populaire de Libération de la Palestine. En endossant la solidarité décoloniale, BLM se rend irrécupérable à la société civile qui a pu, un temps, endosser le #BlackLivesMatter sans pour autant adopter les valeurs anti-nationalistes et abolitionnistes qui s'associaient à la lutte noire.

Et ces liens ne sont pas que métaphoriques. Ils sont aussi matériels et spécifiques. *deadlyexchange.org*, par exemple, recense depuis 2017 les échanges continus de techniques et de technologies entre l'armée israélienne et les forces de polices états-uniennes. Plus récemment, la collective activiste autochtone *Appalachians Against Pipelines* a lié sa lutte contre l'installation de

⁷ Jasbir K. Puar, « Le droit de mutiler. "Mains en l'air, ne tirez pas !" » (2017), *Multitudes*, #94, 2024.

⁸ Alison Kopit, Aimi Hamraie, Kelsie Acton, « Puar in Plainer* Language », *Crip News*, v. 104, 23 octobre 2023.

l'oléoduc dans les Appalaches à l'extraction du phosphore blanc, qui est ensuite employé par les Forces de Défense Israéliennes sur les territoires occupés⁹.

Construire de telles solidarités demande du travail de précision. Comme le dit la philosophe Sara Ahmed :

« La solidarité ne présuppose pas que nos luttes sont les mêmes luttes, ou que nos douleurs sont les mêmes douleurs, ou que nos espoirs sont les mêmes espoirs. La solidarité implique l'engagement et le travail, elle demande de reconnaître que même si nous n'avons pas les mêmes sentiments, ou les mêmes vies, ou les mêmes corps, nous vivons sur un sol commun¹⁰. »

C'est ce *travail* de la solidarité que réalisent notamment les voix queers décoloniales quand elles refusent le pink washing israélien¹¹. Cela fait longtemps qu'Israël se positionne au Moyen-Orient comme un havre LGBT-friendly au milieu d'un environnement hostile aux vies queers. De fait, l'homosexualité est illégale à Gaza depuis 1936. Mais ce qu'oublient généralement de dire tant les conservateurs européens que la propagande israélienne qui prétendent qu'« être queer pro-palestien-ne, c'est comme être un poulet de batterie pro-KFC » (#QueersForPalestine = #ChickensForKFC), c'est que c'est sous mandat britannique que l'illégalisation de l'homosexualité a été édictée. Il est important de réaffirmer que l'homophobie, la transphobie, le sexisme de la société palestinienne actuelle, et les violences de genre perpétrées par le Hamas en particulier, sont inexcusables. Cependant, comme le remarquent très bien les militanz queers (pro-)palestinien-nes, se battre contre l'occupation de la Palestine, ce n'est pas se ranger du côté du Hamas : c'est lutter pour le droit des Palestinien-nes à l'autodétermination¹². En ce sens, les solidarités décoloniales n'exigent pas seulement de condamner l'extrême-droite israélienne, mais également l'emprise du Hamas sur Gaza et l'étouffement des voix progressistes palestiniennes.

⁹ cités in « Refusing Genocide with Rasha Abdulhadi », *Death Panel*, 16 octobre 2023.

¹⁰ Sara Ahmed, *The Cultural Politics of Emotion*, Edinburgh University Press, 2004, p. 189.

¹¹ « Un plaidoyer pour la libération par les Queers en Palestine », queersinpalestine.noblogs.org, novembre 2023 ; Sa'ed Afshan, *Queer Palestine and the Empire of Critique*, Stanford University Press, 2020.

¹² Après la parution d'une tribune intitulée « LGBT pro-Hamas : autant dire "Les dindes votent pour Noël" » (*Marianne*, 27 octobre 2023), associations et personnalités lgbtqi+ ont exercé leur droit de réponse dans un texte qui se conclut en déclarant : « Nous soutenons donc la lutte légitime du peuple palestinien, tout comme nous soutenons les organisations LGBTI+ palestiniennes. Mais nous refusons toute posture paternaliste qui leur dicterait comment ils et elles doivent se libérer de la LGBTI+phobie qu'ils et elles subissent. » (*Marianne*, 21 novembre 2023).

Les luttes décoloniales s'accordent toutes sur ce point entre elles, même si les instruments critiques et politiques qu'elles mobilisent peuvent être multiples : la colonisation n'est pas une métaphore ; et la décolonisation signifie, avant même tout débat sur les voies de sortie du conflit, la fin de l'occupation des territoires, et en l'occurrence, *a minima*, le respect du partage établi au moment de la création d'Israël¹³.

Troubler l'ordre public

Sarah Schulmann, dans *Le conflit n'est pas une agression*, a montré avec rigueur comment Israël mobilise une figure bestialisée du peuple palestinien, qui se retrouve écrasé et confondu avec le terrorisme, la sauvagerie, l'animalité, la bête brute. Frantz Fanon observait déjà dans *Les damnés de la terre* que « Le langage du colon, quand il parle du colonisé, est un langage zoologique. (...) Le colon, quand il veut bien décrire et trouver le mot juste, se réfère constamment au bestiaire. » Cette bestialisation permet de transformer la seule existence palestinienne, mais aussi la moindre contestation des politiques génocidaires israéliennes, en agressions.

Au moment où en France le projet de loi immigration manifeste le durcissement des politiques racistes françaises, l'alliance des voix décoloniales, queers, juives et antiracistes – alliance qui se manifestait dans l'organisation de la conférence de Judith Butler au Cirque électrique –, a manifestement de quoi inquiéter « l'ordre public ». Et si c'était vers ces sortes de solidarités que nous devons chercher à nous orienter ? Rejouant à l'infini les thèmes de la lutte intestine et de l'ennemi intérieur, la menace de « séparatisme » (que nous connaissons aussi en France sous d'autres formes) semble résonner comme le parangon du mal radical. Et si l'on pensait que l'occupation et la colonisation d'un territoire, l'expulsion et l'extermination des peuples qui l'habitent était un tel mal ? Comment nous orienterions-nous dans la pensée et dans l'action ?

Le philosophe nigérian Bayo Akomolafe pointe, dans un article consacré aux leçons de 2023, une remarque faite par un diplomate israélien : « La politique nous fait défaut, nous avons besoin d'une troisième voie. » Et Akomolafe de poursuivre :

« La première fois que j'ai entendu cette déclaration, mon cœur s'est emballé. C'était là, en plein jour : une reconnaissance que les créativités de l'ordre public avaient maintenant rencontré un dieu inconnu, un *agnostos theos*, une entaille féroce dans le tissu du familier. Ce qu'il fallait maintenant, c'était plus qu'un autre

¹³ Eve Tuck et K. Wayne Yang, *La Décolonisation n'est pas une métaphore*, Rot-Bo-Krik, 2022.

cessez-le-feu, plus que des remèdes pratiques, et plus qu'une autre "paix" arrangée à la hâte (dont un réfugié palestinien et metteur en scène de théâtre m'a dit – juste avant d'être kidnappé par les FDI – qu'elle ressemblait à s'y méprendre à "une guerre sous un autre nom"¹⁴). »

Il est probable que la catégorie de « décolonialité » (traversée par des histoires multiples et distinctes, au Moyen-Orient, en France et aux États-Unis, mais aussi en Amérique du Sud¹⁵) fasse partie des notions que cette « entaille féroce dans le tissu du familier » met précisément en crise. Peut-être, de ce point de vue, est-il d'autant plus urgent de pouvoir nommer et penser les solidarités avec le peuple palestinien qui mobilisent ce terme. Notamment parce qu'il existe une histoire (certes imparfaite, certes parcellaire) de processus de justices géopolitiques qui ont cherché à inventer des manières inédites de faire face aux entailles – de la justice transitionnelle en Afrique du Sud, aux luttes autochtones en Abya Yala et à la Commission Justice et Réconciliation au Canada – et qu'il est sans doute nécessaire d'essayer d'en apprendre.

Comme le pointe la juriste franco-palestinienne Rima Hassan :

« Nous, les Palestiniens, cela fait 75 ans qu'on attend d'espérer. Je dis bien "qu'on attend d'espérer" car, selon moi, les conditions n'ont jamais été réunies pour qu'on puisse envisager la libération du peuple palestinien. (...) Aujourd'hui, la cause palestinienne est d'abord une question de justice. La question désormais devrait être : comment, à notre échelle, pouvons-nous démanteler ce régime d'apartheid¹⁶ ? »

¹⁴ Bayo Akomolafe, « Why I Sang in the Dungeon », bayoakomalafe.net, 28 décembre 2023.

¹⁵ Sur les multiples sens du décolonial, ses apports, ses contradictions et ses angles morts, cf. la majeure « Lignes décoloniales », *Multitudes*, #84, Automne 2021.

¹⁶ « Rima Hassan : "Remettre les Palestiniens au centre du débat" », *Orient XXI*, 25 novembre 2023.